

Cotisations retraite et invalidité-décès des libéraux en 2022



© 2022 Les Echos Publishing

Chaque année, les professionnels libéraux doivent verser, à la section professionnelle dont ils relèvent, des cotisations de retraite complémentaire et d'invalidité-décès dont le montant diffère pour chaque section. Voici les montants des cotisations communiqués par ces sections.

Retraite complémentaire – Montants pour 2022*		
Section professionnelle	Cotisation annuelle	Caisse
Experts-comptables et commissaires aux comptes		
– Classe A	670 €	CAVEC
– Classe B	2 511 €	
– Classe C	3 962 €	
– Classe D	6 194 €	
– Classe E	9 877 €	
– Classe F	15 066 €	
– Classe G	16 740 €	
– Classe H	20 925 €	

<p style="text-align: center;">Notaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Section B, classe 1 - Section C : taux de cotisation de 4,1 % 	2 420 €	CPRN
<p>Officiers ministériels, officiers publics et des compagnies judiciaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de la cotisation proportionnelle fixé à 12,5 % pour les revenus allant jusqu'à 329 088 € 		CAVOM
<p style="text-align: center;">Médecins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de la cotisation proportionnelle : 10 % - Plafond de l'assiette de la cotisation proportionnelle : 143 976 € 		CARMF
<p>Chirurgiens-dentistes et sages-femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cotisation forfaitaire - Taux de la cotisation proportionnelle : 10,65 % - Limites de l'assiette de la cotisation proportionnelle : Seuil : 34 966 € Plafond : 205 680 € 	2 769 €	CARCDSF
<p>Auxiliaires médicaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cotisation forfaitaire - Taux de la cotisation proportionnelle : 3 % - Limites de l'assiette de la cotisation proportionnelle : Seuil : 25 246 € Plafond : 193 913 € 	1 840 €	CARPIMKO

<p>Vétérinaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classe A - Classe B - Classe C - Classe D 	<p>6 044,88 € 8 059,84 € 10 074,80 € 12 089,76 €</p>	<p>CARPV</p>
<p>Architectes, ingénieurs conseils, géomètres-experts, psychologues, ostéopathes, diététiciens, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classe A - Classe B - Classe C - Classe D - Classe E - Classe F - Classe G - Classe H 	<p>1 527 € 3 055 € 4 582 € 7 637 € 10 692 € 16 802 € 18 329 € 19 857 €</p>	<p>CIPAV</p>
<p>Pharmaciens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classe 3 - Classe 4 - Classe 5 - Classe 6 - Classe 7 - Classe 8 - Classe 9 - Classe 10 - Classe 11 - Classe 12 - Classe 13 	<p>8 624 € 9 856 € 11 088 € 12 320 € 13 552 € 14 784 € 16 016 € 17 248 € 18 480 € 19 712 € 20 944 €</p>	<p>CAVP</p>
<p>Agents généraux d'assurance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de 7,66 % sur les commissions et rémunérations brutes - Limite de l'assiette : plafond de 531 391 € 		<p>CAVAMAC</p>
<p>*Sous réserve de confirmation par décret</p>		

Invalidité-décès – Montants pour 2022*		
Section professionnelle	Cotisation annuelle	Caisse
Experts-comptables et commissaires aux comptes – Classe 1 – Classe 2 – Classe 3 – Classe 4	288 € 396 € 612 € 828 €	CAVEC
Notaires – Notaire en activité – Nouveau notaire (3 premières années d'exercice)	1 031 € 515,50 €	CPRN
Officiers ministériels, officiers publics et des compagnies judiciaires – Classe A – Classe B – Classe C – Classe D	350 € 700 € 1 400 € 2 100 €	CAVOM
Médecins – Classe A – Classe B – Classe C	631 € 738 € 863 €	CARMF
Chirurgiens-dentistes – Au titre de l'incapacité permanente et décès – Au titre de l'incapacité professionnelle temporaire	790 € 370 €	CARCDSF
Sages-femmes – Cotisation forfaitaire	260 €	CARCDSF

Architectes, ingénieurs conseils, géomètres-experts, psychologues, ostéopathes, diététiciens, etc. – Classe A – Classe B – Classe C	76 € 228 € 380 €	CIPAV
Auxiliaires médicaux – Cotisation forfaitaire	776 €	CARPIMKO
Vétérinaires – Première classe (obligatoire)	390 €	CARPV
Pharmaciens – Cotisation forfaitaire	618 €	CAVP
Agents généraux d'assurance – Taux de 0,7 % sur les commissions et rémunérations brutes – Limite de l'assiette : plafond de 531 391 €		CAVAMAC
*Sous réserve de confirmation par décret		